

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 Septembre 2006

CONSTRUCTION DE LA CRÈCHE/ ACCEPTATION DES SOUS TRAITANTS

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les propositions de l'entreprise PAILHE et de l'entreprise LACOMBE pour sous-traitance d'une partie de leur lot.

Pour l'entreprises PAILHE (Lot maçonnerie, gros œuvre) il s'agit de l'entreprise « TECHNI-CHAPES » qui intervient pour la mise en œuvre de la chape liquide, pour un montant TTC de 6 781.32 €.
Pour l'entreprise LACOMBE (Lot peinture et sols) il s'agit de l'entreprise « SOL CONFORT » qui intervient pour la mise en place des sols pour un montant de 16 717.74 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces deux sous-traitants.

MODIFICATION DES TARIFS DES CONCESSIONS PLEINE TERRE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir appliquer un tarif particulier pour les Concessions pleine terre. Ces dernières sont plus petites que les concessions à caveaux et ne peuvent supporter la construction d'un caveau. Seule la pause d'une pierre tombale est autorisée, dans le respect des dimensions de la concession. Les tarifs proposés sont les suivants :

Concession trentenaire

Type de concession	dimension	Prix globale	Prix au m²	Date de la délib
Pleine terre simple	0.9 /2.25 (2.025m ²)	100 €	48 €	25/09/06
Pleine terre double	1.80/2.55 (4.59 m ²)	275 €	60 €	25/09/06
Concession caveau simple	1.25/2.50 (3.125 m ²)	150 €	48 €	3/11/2003
Concession caveau double	2.50/2.00 (5 m ²)	300 €	60 €	3/11/2003

Concession perpétuelle

Type de concession	dimension	Prix globale	Prix au m²	Date de la délib
Pleine terre simple	0.9 /2.25 (2.025m ²)	120 €	57.60€	25/09/06
Pleine terre double	1.80/2.55 (4.59 m ²)	300 €	72.00 €	25/09/06
Concession caveau simple	1.25/2.50 (3.125 m ²)	180 €	57.60 €	18/12/2001
Concession caveau double	2.50/2.00 (5 m ²)	360 €	72.00 €	18/12/2001

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide ces propositions de tarifs à l'unanimité.

MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DU MATERIEL

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se pencher sur la révision des tarifs de location du matériel proposée par la commission sport et associations :

A) Location matériel (tarif 2002) pas de modification prévu par la Commission

	Résidents	Non Résidents
Chaises	0.20 €	0.30 €
Bancs	0.40 €	0.60 €
Tables	1.00 €	1.50 €
Podium	50.00 €	70.00 €
Barrières	1.00 €.	1.50 €

B) Location des salles

		Association locale		Association extérieure		Résidents		Non Résidents		Cautions
		Été	Hivers	Été	Hivers	Été	Hivers	Été	Hivers	
Salle de conférence		Gratuit		150 €	180 €	75 €	85 €	150 €	180 €	100 €
Salle Polyvalente	PS	Gratuit		100 €	140 €	50 €	70 €	100 €	140 €	50 €
	GS	Gratuit		200€	300 €	100 €	150 €	200 €	300 €	100 €
Salle Cantine		Gratuit		100 €	140 €	50 €	70€	100 €	140 €	50 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de faire appliquer les tarifs ci-dessus.

REEVALUATION DE LA PARTICIPATION DES COMMUNES AUX CHARGES SCOLAIRES

Cette question a été ajournée et reportée à un autre Conseil Municipal.

MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION ENTRE LA MÉDIATHÈQUE DE LAUTREC ET DES ASSOCIATIONS HORS CANTON

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'autoriser le Maire à signer toutes les conventions entre la Médiathèque et des Associations hors Commune et hors Canton.

Cette convention devra prévoir les conditions de prêt (une dizaine, voire une vingtaine d'ouvrage en même temps, pendant un temps de rotation à définir avec la bibliothécaire). La cotisation sera de 16 € par an .

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Considérant l'augmentation des effectifs à la cantine, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité a décidé de lancer le recrutement d'un agent supplémentaire. Ce recrutement prendra la forme d'un emploi aidé de 20 heures par semaine. L'agent ainsi recruté aura pour principale mission :

- aide à la mise en place de la cantine ;
- aide au repas des enfants de la maternelle ;
- aide à la surveillance des maternelles après le repas et au couchage ;
- ménage et surveillance le soir.

Monsieur le Maire est chargé de procéder au recrutement.

APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES

Le Conseil Municipal à l'unanimité a approuvé les nouveaux statuts de la Communauté des Communes.

MODIFICATION DES TARIFS DE LA CANTINE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de procéder à une augmentation des tarifs de la cantine. Cette augmentation suit celle du prix des repas servis par Occitanie Restauration. Cette année l'augmentation est de 1.05 €% soit 3.06 € au lieu de 3.03 €.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal à l'unanimité a décidé de reverser les recettes des fêtes aux Associations organisatrices et de verser une subvention pour l'organisation de la fête de la Terre et du 14 juillet soit :

Pour l'office du tourisme

- Fête du sabot :	1026 €
- Fête du pain :	3116 €
- Vide grenier :	1 733 €
Soit un total de :	5875 €

Pour le Syndicat de l'ail **1501 €**

Pour le Comité des fêtes

- Fête de mai :	195 €
- Fête de septembre :	130 €
Soit un total de :	325 €

Pour Lautrec auto sport

Pour l'organisation du 14 juillet :	300 €
-------------------------------------	--------------

Pour les jeunes agriculteurs **400 €**

QUESTIONS DIVERSES

Droit de place : bourses aux livres

Le Conseil municipal à l'unanimité a décidé de fixer les droits de place de la bourse aux livres ayant lieu au mois d'octobre à 6 € le m linéaire dans un maximum de 2 m..

Délégué sécurité routière

Proposition de désigner Monsieur BLANC